

Un monastère de femmes en 858 à Vizeliacus (St-Père, Yonne).

Il ne reste pratiquement rien du monastère fondé par Girart de Vienne et sa femme Berthe, en 858, dans le “pagus” (ou comté) d'Avallon, sur leur propriété de “Vizeliacus”, c'est-à-dire à “Vézelay” en vallée, aujourd'hui Saint-Père.

Pourtant il est intéressant de recadrer cette fondation dans l'Histoire parce qu'il s'agit d'un monastère de femmes qui est, selon la copie du texte fondateur,¹ le pendant de celui de Pothières consacré aux hommes : s'interroger sur la présence et les motivations de ces femmes dans un lieu religieux qui leur est réservé, et au sein d'un monde misogyne², c'est mieux comprendre la question de ce que l'on appellerait aujourd'hui la condition féminine dans la “Francia” carolingienne de Charles le Chauve. Il ne s'agit pas ici de découvrir ni de révéler une nouveauté concernant ce monastère de Saint-Père mais de synthétiser ce qu'ont dit les historiens spécialistes du Moyen Age sur les monastères féminins au IX^{ème} s. et aux siècles précédents.

Le statut de femme et celui de moniale au premier millénaire.

Les “Pères” de l'Eglise se soumettent au Seigneur et soumettent la femme à l'homme : Saint Pierre, Première Epître 3, 1 : “Soyez soumises” et Saint Paul Epître aux Ephésiens 5, 22 : “Femmes, soyez soumises à votre mari comme au Seigneur”, ou encore Première Epître aux Corinthiens 7,1 : “Il est bon pour l'homme d'éviter le contact avec la femme. Cependant, à cause des fornications, que chaque homme ait sa femme à lui et que chaque femme ait son propre mari.... Toutefois je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves qu'il leur est bon de rester comme moi-même”, c'est-à-dire célibataire. Le respect pour la virginité date, selon J. Le Goff³ de Tertullien (II^{ème} s.), de Cyprien et de Méthode d'Olympe : “Les vierges consacrées vivent à part... au sein d'une communauté... considérées comme des épouses du Christ”. Ces textes sont fondateurs du monachisme féminin, avec les lettres de Saint Jérôme à Marcella, Paula, Principia, (dans lesquelles il évoque tierce, sexte, none, vêpres, minuit et aube) une lettre de Saint Augustin à une communauté féminine d'Hippone, et les conseils de St Césaire, un siècle plus tard, puis, simultanément, la règle de Saint Benoît qui est préconisée dans la charte de Girart et Berthe en 858.

1 Charte de fondation, copie vers 1170. Cartulaire 1 p.243 Corpus christianorum, monumenta vizeliacensia (édition Huygens Turnholt 1976)

2 Mâle moyen âge ; G. Duby (Champs histoire)

3 Jacques Le Goff ; Un long Moyen Age (Hachette coll. Pluriel p 115)

Qui sont les femmes qui s'y consacrent ?

Des vierges :

“En ce qui concerne la virginité...cet état est bon” : St Paul ; Première Epître aux Corinthiens 7, 25-26 ; dès les deuxième et troisième siècles de notre ère, les pères idéologiques de l'église associent, selon Jacques Le Goff, la continence des hommes et la virginité des femmes à la pureté, à l'ascèse et au sauvetage de l'âme, le désir étant relégué au rang de la concupiscence étroitement lié qu'il est au péché originel ; Aline Rousselle a même montré que “le grand mouvement d'ascétisme chrétien commence par les femmes vouées à la virginité”⁴. En 513, Césaire d'Arles rédige, “à la demande de sa sœur Césaire, une règle de vie pour quelques vierges groupées autour de l'église Saint Jean et fonde ainsi le premier monastère de femmes en Gaule.”⁵

D'autres suivront au cours des siècles et, en 858, les femmes qui voulaient préserver leur virginité en se réfugiant à Saint-Père Vézelay avaient donc trois solides appuis : un puissant comte de famille royale et impériale, Girart de Vienne avec sa femme, les “Pères” de l'église et surtout l'Evêque de Rome auquel étaient directement et exclusivement rattachés les deux monastères de Pothières et Vizeliacus.

Elles avaient besoin de ces soutiens car les hommes ne les laissaient pas facilement échapper à leur autorité, qui était totale, voire à leur violence.

Des victimes :

Si la femme est exclue de certains sanctuaires carolingiens contenant des reliques, c'est que, aux origines de la chrétienté, le sexe féminin n'est que le deuxième, celui qui est sorti de la côte d'Adam et qui de ce fait, “à côté” des hommes partagés entre le corps et l'esprit (eux ils en ont un !), incarne la chair, la tentation et donc le mal et ce, jusqu'au Haut Moyen Age. La femme est victime de la violence des hommes et de tous les hommes : le père qui la marie de force, le frère qui l'éloigne de l'héritage en la faisant enlever, comme le conquérant qui ne lui demande pas son avis. “Dans un petit nombre de textes qui subsistent du IX^{ème} siècle, on voit le rapt partout”⁶.

La plus célèbre de ces jeunes filles enlevées puis mariées de force fut, sans aucun doute, sainte Radegonde (vers 519-587), quatrième épouse du brutal roi des Francs Clotaire I^{er} et qui, pour le fuir, attirée davantage par le Roi du Ciel que par la royauté terrestre, fonde vers 560, le monastère féminin de Ste Croix de Poitiers ; elle ne pouvait guère mettre plus de distance entre elle et son mari qui régnait dans l'actuel département de la Somme. Le monastère est alors un

4 Aline Rousselle, Porneia ; De la maîtrise du corps à la privation sensorielle (II-IV e siècle de l'ère chrétienne) Paris PUF 1983

5 Sophie Cassagnes-Brouquet ; La vie des femmes au Moyen Age (coll. Histoire Ed. Ouest-France 2009)

6 Le chevalier, la femme et le prêtre ; George Duby p 44 (Hachette coll. Pluriel)

refuge protégé par les donations et fondations des Grands de ce monde, par les textes sanctifiant la virginité et l'amour divin mais faut-il imaginer celui de Vizeliacus comme un lieu entièrement clos, ceint de hauts murs ? Oui, si l'on en croit Jacques Le Goff : “fermeture,...clôture. Cet idéal et cette pratique furent particulièrement imposés aux femmes (ou choisis par elles). Les moniales furent, dès le V^{ème} siècle, soumises à une règle stricte de clôture”⁷. Ou ne s'agit-il pas plutôt d'un regroupement, d'une communauté féminine que l'ensemble de la société franque, puis bourguignonne, est bien obligée de respecter : “la stricte clôture ne s'impose véritablement qu'au XIII^{ème} siècle”⁸. Pourtant, Vizeliacus étant situé à la campagne, il fallait rassembler ces femmes et les protéger, au moins par un bâtiment clos et comportant cellules, réfectoire voire scriptorium. Seules des fouilles archéologiques, (commencées), peuvent répondre précisément à cette question.

Si notre monastère en 858 n'était pas une prison, du moins devait-il être autonome.

Des aristocrates :

Dès la charte de fondation de Girart et Berthe, le monastère de Vizeliacus possède des terres et a les moyens de vivre sans doute en autarcie, (comme la villa gallo-romaine sur laquelle il est implanté), d'autant que les postulantes devaient vraisemblablement dès cette époque avoir une dot (tradition romaine) pour y entrer et donc être de noble lignage ; qui sait si Ava, la fille de Girart et Berthe, dont on sait si peu de chose, n'est pas passée par les bords de la Cure ? Exempté de toute taxe locale, directement rattaché à Rome et propriétaire terrien, le monastère semble bien privilégié et les quelques femmes qui y vivaient, qu'elles soient jeunes, vierges, veuves ou en rupture de ban, devaient appartenir à de nobles familles locales ou lointaines, comme le montre l'exemple de Radegonde, sainte, reine et fille du roi des Thuringiens, Berthaire.

Autre privilège contenu dans la charte, les moniales élisaient elles-mêmes leur abbesse qui trouvait alors, au sein de cette communauté, non seulement la liberté dont l'avait privée la société, mais surtout un pouvoir légitime et, peut-être, une aura à l'extérieur quand elle vivait saintement et pratiquait régulièrement les aumônes. On peut supposer que le monastère de Vizeliacus a eu des relations et des échanges avec les moniales de Saint Julien d'Auxerre,⁹ ville où l'activité intellectuelle concernant les femmes, et plus particulièrement le mariage, devait être intense ; c'est Rémi d'Auxerre qui, bien après le concile de Paris en 829, proclama “la loi évangélique d'une seule épouse”. La répression du plaisir dans les relations sexuelles à cette époque a fait que les veuves étaient acceptées de facto et de droit dans ces communautés religieuses.

7 “Le cloître”, in Héros et Merveilles du Moyen Age ; Jacques Le Goff (Points Histoire p.124, 2005 réédit. 2008)

8 La vie des femmes.... o.c. p101

9 René Louis ; Girart, comte de Vienne (...819-877)et ses fondations monastiques(1946)

Des veuves :

Les veuves trouvent donc dans ces refuges une forme de protection, voire de liberté par rapport aux hommes qui, si elles sont de haut lignage et en âge de procréer, ne manquent pas de les convoiter, de les poursuivre de leurs assiduités. La famille de la veuve, de son côté, si cette dernière est riche, n'attend qu'une chose : son remariage. Bien souvent élevées dans ces monastères, où elles ont appris à lire et à se cultiver dans le cadre religieux, ces veuves y retournent pour y enseigner à leur tour et même pour y trouver, (si elles deviennent "l'abbesse", élue selon les vœux de la charte après validation par le pape), une forme de pouvoir qu'elles ne trouveraient pas ailleurs.

Conclusion et épilogue : les femmes de haute extraction trouvent donc dans ces monastères, aidées peut-être par des servantes d'extraction plus modeste, un statut qu'elles n'ont pas connu ailleurs, mais pour celles de Vizeliacus, ce salut sera de courte durée puisque dès 873, les Normands remontèrent la Seine et l'Yonne pour détruire, piller, et violer celles qui croyaient avoir trouvé la paix au bord de la Cure et qui ne pouvaient être au courant de ces premières avancées normandes dans la région.

Selon la charte de fondation, les moniales ne devaient pas être en trop grand nombre, "superfluo numero",¹⁰ un nombre adapté aux revenus des terres de "Dornecy, (Cisternas), Fontenay et (Molnitum)" et c'est sur la colline que les restes du monastère, si tant est qu'il y en ait eu, furent montés et mieux protégés. Vézelay devint un monastère d'hommes dont les fortifications furent sans doute très utiles en cette période d'invasions, d'avènement des principautés et donc de décomposition de l'empire carolingien.

Recentrer la question de la féminité des monastères, dans la société du premier millénaire, nous a conduits à réécrire un épisode de la guerre des sexes qui continuera en particulier dans la belle histoire de Julette, veuve et mère à 18 ans, qui décide à 23 ans de vivre chrétiennement et confortablement, mais en recluse pour éviter un remariage, et qui resta enfermée toute sa vie. Cependant "ce furent trente-sept ans de règne"¹¹ tant elle avait d'aura et d'ascendant sur son voisinage. Après sa mort, les hommes, redoutant sans doute ce pouvoir féminin, firent tout pour l'oublier, sauf un : le moine qui raconta son histoire, "mais le pouvoir, le vrai, demeura en mains masculines"¹².

Philippe Beyney, Saint-Père, le 7/05/2010.

¹⁰ Monumenta Vizeliacensis O.C.p.248

¹¹ Georges Duby ; Dames du XII e siècle I p. 141 (Gallimard)

¹² Dames du XI^{ème}, O.C. p. 149

